

DÉCISION DG n°2016-23 du **10 FEV. 2016**

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Inhibiteurs de la FAAH (Fatty Acid Amide Hydrolase) » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Vu** la décision DG n° 2016-17 du 21 janvier 2016 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Inhibiteurs de la FAAH (Fatty Acid Amide Hydrolase) » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Inhibiteurs de la FAAH (Fatty Acid Amide Hydrolase) » pour une durée de 3 mois à compter de la date de la présente décision :

M. BEGAUD (Bernard)  
Mme BOUSSER (Marie-Germaine)  
M. COHEN (Pascal)  
M. DIQUET (Bertrand)  
M. DUPRAT (Pierre)  
M. JANSSENS (Walter)  
M. MALLARET (Michel)  
M. MAZUE (Guy)  
Mme MICALLEF-ROLL (Joëlle)  
M. MONTASTRUC (Jean-Louis)  
M. VENANCE (Laurent)  
M. MONNERET (Claude)

M. BEGAUD (Bernard) est nommé président du Comité.

**Article 2** : Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

**10 FEV. 2016**  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général